

Paris, le 25 mars 2020

À: Monsieur le Recteur de l'académie de Paris

Objet: demande de remontée de la situation administrative des professeur-es des écoles

Monsieur le Recteur de l'académie de Paris,

Nous nous permettons de vous écrire pour vous faire part de notre profond étonnement suite au message de Monsieur le Dasein paru ce mercredi 25 mars au matin dans l'Inform@lire. Les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD éducation, CGT Educ'Action et CNT-STE s'interrogent sur ces nouvelles demandes de remontée du positionnement administratif de chaque enseignant-e, alors qu'au CTA réuni le mardi 24 mars, elles ont témoigné leur désaccord et qu'aucune information de cet envoi n'a été faite. Elles s'étonnent donc de cette rupture dans le dialogue entamé par l'Académie depuis le 16 mars dernier.

Ainsi que l'Académie l'a confirmé hier lors du CTA, le cadre réglementaire du télétravail ne peut pas s'appliquer à la situation des enseignant-es des écoles parisiennes en ce moment. Pourtant, dans ce questionnaire, l'expression télétravail est employée. Sur quels textes réglementaires l'utilisation de cette expression dans notre Académie s'appuie-telle ?

Il nous semble que le travail accompli par les professeur-es des écoles depuis lundi 16 mars correspond plutôt à celui d'un travail à distance non réglementé, ou chacun-e fait ce qu'il-elle peut selon ses possibilités matérielles et horaires, selon l'environnement dans lequel il-elle enseigne. Il est donc incompréhensible de demander aux agent-es de cocher une case, sans possibilité d'en changer l'intitulé, où ils-elles affirment être dans une position (le télétravail) dans laquelle ils-elles ne peuvent pas être puisque les conditions ne sont absolument pas réunies.

Tous-tes les enseignant-es, sauf arrêt maladie ou autre situation exceptionnelle dont l'Académie a déjà connaissance par ailleurs, sont au travail. L'Académie a d'ailleurs reconnu à plusieurs reprises lors du CTA que tous-tes les personnels étaient massivement mobilisé-es.

Nous savons que les collègues, même avec enfants jeunes à la maison, même parfois alors qu'ils sont en arrêt maladie, communiquent avec les familles de leurs élèves, cherchent des documents attractifs, maintiennent tant bien que mal ce lien malgré les difficultés, en utilisant leur propre matériel informatique et leur téléphone, et avec des outils académiques souvent défectueux.

Pour nous et pour beaucoup de collègues, cette demande académique est un affront à leur engagement et dénote d'un manque de confiance certain de l'Académie à l'égard des enseignant-es, manque de confiance que révèlent également les demandes de justification ou de contrôle du travail effectué adressées par certain-es IEN aux personnels des écoles.

Par conséquent, les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD éducation, CGT Educ'Action et CNT-STE vous demandent de bien vouloir retirer ce questionnaire et, en l'attente d'une réponse de votre part, vont conseiller aux personnels de ne pas compléter ce formulaire.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, Monsieur le Recteur, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Les organisations parisiennes : SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD éducation, CGT Educ'Action et CNT-STE